

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 4 juillet 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Hervé, Mme Valleton, Mme Maroun, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Taïbi, M. Grandin, Mme Coppi, M. Monany, M. Chevreau, Mme Lagarde



Délibération n° 09-02 du 4 juillet 2019

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DU PLAN « PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ » 2015-2020 AU TITRE DE LA CRÉATION DE PLACES DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE) ET DANS LES MAISONS D'ASSISTANT.ES MATERNEL.LES.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2015-IV-15 en date du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2015-XII-79 du 17 décembre 2015 relative à la mise en œuvre du plan petite enfance et parentalité,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE à la commune de Livry-Gargan une subvention d'investissement de 120 000 euros au titre de la création d'un multi-accueil de 40 places sur sa commune ;

- ATTRIBUE à l'association « Mamans Poules » une subvention d'investissement de 60 000 euros au titre de la création d'un multi-accueil de 20 places à Montreuil-sous-Bois ;

- ATTRIBUE à la société « La foncière des alpages » une subvention d'investissement de 54 000 euros au titre de la création d'une micro crèche de 10 places à Tremblay-en-France ;

- ATTRIBUE à l'association « Maison d'Assistantes Maternelles Les Mini-Pousses » une subvention d'investissement de 10 000 euros au titre de la création d'une maison d'assistant-es maternel·les à Neuilly-Plaisance ;



- APPROUVE les conventions pour l'attribution de subventions d'investissement avec la commune de Livry-Gargan, l'association « Mamans Poules », la société « La foncière des alpages » et l'association « Maison d'Assistantes Maternelles Les Mini-Pousses », dont projets ci-annexés ;

- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer lesdites conventions, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.